

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Val Parisis se tiendra – Théâtre P. Fresnay - Salle Y. Printemps - 3, rue Saint Flaive Prolongée à Ermont (95 120), le :

**LUNDI 10 DECEMBRE 2018
A 20 HEURES 00**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 24 septembre 2018.
2. Désignation des représentants de la CA Val Parisis au sein du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Ru du Montubois (S.I.V.R.M.).
3. Indemnité de conseils accordée à Catherine Vetsel comptable au trésor chargée des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.
4. Budget annexe assainissement : décision modificative n° 3.
5. Budget annexe assainissement : ouverture des crédits 2019.
6. Budget principal : ouverture des crédits 2019.
7. Budget annexe de la ZAC Ermont Eaubonne : ouverture des crédits 2019.
8. Budget annexe des parkings : ouverture des crédits 2019.
9. Délégation du conseil communautaire au bureau communautaire.
10. Tarification des prestations à l'utilisateur – occupation du domaine public communautaire.
11. Participation financière de la commune de Sannois aux travaux d'investissement de la Communauté d'Agglomération.
12. Participation à la protection sociale complémentaire des agents pour le risque prévoyance maintien de salaire.

13. Avenant n° 3 au lot n° 5 au marché de travaux d'aménagement de la ZAC des Epineaux : eau potable.
14. Avenant n° 4 au lot n° 6 au marché de travaux d'aménagement de la ZAC des Epineaux : espaces verts.
15. Approbation de la convention valant procès-verbal de mise à disposition des espaces publics dans le cadre de la compétence facultative « opérations d'aménagement des pôles gares » pour la commune de Bessancourt.
16. Approbation de la convention valant procès-verbal de mise à disposition des espaces publics dans le cadre de la compétence facultative « opérations d'aménagement des pôles gares » pour la commune de Sannois.
17. Redéfinition du périmètre des Zones d'Activités Economiques Est, Ouest et Nord de Beauchamp et approbation de la convention de mise à disposition valant procès-verbal de transfert.
18. Avenant n° 1 a la convention AGAT constitutive d'un groupement de commandes dans le cadre de la mutualisation et les conventions AGAT consolidées avec les Etablissements Publics Locaux (EPL).
19. Bilan de la concertation et arrêt du Projet de Règlement Local de Publicité intercommunal du Val Parisis.
20. Aménagement économique de la RD 14 : Avis sur la création d'une Zone d'Aménagement différé sur le périmètre de la Zone d'Activités des Primevères a Pierrelaye et approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'intervention foncière et son protocole annexé avec la commune de Montigny-Lès-Cormeilles et l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF).
21. Approbation de l'avenant n° 3 à la convention de veille et de maîtrise foncière pour la réalisation de projets d'aménagement sur la ZAC de la gare d'Ermont- Eaubonne.
22. Arrêt du programme local de l'habitat.
23. Fin de la concession d'aménagement de la ZAC Ermont-Eaubonne et arrêt des modalités de poursuite de l'ilot Dautry par la CA Val Parisis.
24. Expérimentation d'une autorisation préalable de mise en location dans des zones délimitées en fonction de l'objectif de lutte contre l'habitat indigne.
25. Avis relatif à la délimitation d'une zone commerciale correspondant à l'ensemble commercial « les allées de Cormeilles » situe ZAC des Bois Rochefort.
26. Avis relatif à la dérogation au principe de repos dominical des commerces de Montigny-Lès-Cormeilles.

27. Avis relatif à la dérogation au principe de repos dominical des commerces de Taverny.
28. Avis relatif à la dérogation au principe de repos dominical des commerces de la Frette-sur-Seine.
29. Avis relatif à la dérogation au principe de repos dominical des commerces de Sannois.
30. Rétrocession des centres de supervision urbain des communes de Cormeilles-en-Parisis, Franconville, Montigny-Lès-Cormeilles et Sannois.
31. Informations – délibérations du bureau communautaire.
32. Informations – décisions du Président.

Le Président



Yannick BOËDEC